



Pension alimentaire d'un enfant majeur

Par Visiteur

Bonjour,

Divorcé de longue date j'ai une fille qui a 23 ans aujourd'hui. Après sa licence de langue l'an dernier elle décide d'une année "sabatique" et part en Angleterre dans le cadre d'un contrat de travail rémunéré pour parfaire la langue. Naturellement et sans aucune contestation de sa part ou de celle de sa maman je cesse le versement de la pension, sans saisir le juge puisque je savais qu'elle devait reprendre ses études 1 an plus tard. Rentrée en juin dernier elle me demande de reprendre le versement ce que j'accepte en lui précisant que je le ferai fin août lors de sa reprise de scolarité en septembre. Aujourd'hui je reçois un courrier de l'avocat qu'elle a saisi me demandant d'une part la régularisation à sa date de retour soit juin à août 2010 et me menaçant de demander une régularisation de septembre 2009 à septembre 2010.

Mes questions sont les suivantes :

Quels sont les droits et devoirs des uns et des autres ? Dois-je payer les 3 mois qu'elle me demande ?

Cet avocat me demande ma fiche de salaire de décembre 2009 et ma déclaration d'impôt 2009 de quel droit ?

Je vous précise que m'a fille n'a pas établi de dialogue avant de saisir cet avocat ce dont je suis profondément déçu d'autant que je n'ai jamais fermé de porte, que j'étais favorable à cette reprise de versement et que je me suis toujours acquitté de cette pension.

D'autre part je suis également divorcé d'un second mariage pour lequel je m'acquitte d'une pension alimentaire et qu'aujourd'hui je suis remarié et papa d'un petit garçon. Depuis 3 ans je vis en Martinique et rentre en août sur Paris avec un loyer de 1200 euros à la clé.

Je vous remercie par avance.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quels sont les droits et devoirs des uns et des autres ? Dois-je payer les 3 mois qu'elle me demande ?

D'un point de vue juridique rien ne vous permettez de suspendre le versement de la pension alimentaire.

Votre fille n'a certes pas protesté mais vous n'aviez pas saisir le juge. De ce fait elle peut vous demander le paiement rétroactif des versements.

Cet avocat me demande ma fiche de salaire de décembre 2009 et ma déclaration d'impôt 2009 de quel droit ?

Est ce qu'il vous a précisé dans quel but?

Je vous précise que m'a fille n'a pas établi de dialogue avant de saisir cet avocat ce dont je suis profondément déçu d'autant que je n'ai jamais fermé de porte, que j'étais favorable à cette reprise de versement et que je me suis toujours acquitté de cette pension.

Je comprends fort bien votre décision et en suis navrée mais malheureusement cela rentre dans le cadre de vos relations avec votre fille.

D'autre part je suis également divorcé d'un second mariage pour lequel je m'acquitte d'une pension alimentaire et qu'aujourd'hui je suis remarié et papa d'un petit garçon. Depuis 3 ans je vis en Martinique et rentre en août sur Paris avec un loyer de 1200 euros à la clé.

Que souhaitez vous savoir à ce propos?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Merci pour ces réponses. Concernant la dernière, l'idée au travers de la lettre de cet avocat était qu'elle allait peut être demander une revalorisation de cette pension par rapport à ses études. Certes mes revenus ont évolués depuis le jugement de divorce mais également ma situation de famille : second divorce avec paiement d'une autre pension puis remariage et nouvelles naissances... Pensez vous qu'un juge s'il était saisi à ce propos ne tiendrait compte que de ses besoins à elle, sachant qu'elle ne fais pas d'efforts pour rechercher des petits job contrairement à la majorité des étudiants, et que sa maman n'a que très peu de rémunération (+- 1000 euros) ?

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,;

Le juge prendra bien évidemment en compte votre situation personnelle, vos revenus ainsi que les besoins de votre fille mais je doute que l'argument quant au fait que votre fille ne se trouve pas un travail d'étudiante rentre en ligne de compte.

vous n'êtes nullement tenu de fournir vos déclarations d'impôts à l'avocat par contre le juge vous les demandera sans doute

Par Visiteur

Je vous remercie pour l'ensemble des réponses qui m'ont éclaircies.
Votre service en ligne est vraiment très intéressant et très rapide.

Cordialement.

Par Visiteur

Cher Monsieur

Merci de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien à vous.